

Les responsables RWF d'arrondissement

Brabant wallon

Joël GOFFIN, 14 rue Bayard, 1420 Braine-L'Alleud ☎ 02/384.16.05

Bruxelles et périphérie

Marc WILMET, 174/26 avenue Huysmans, 1050 Bruxelles

Baudouin DUNESME, 197 avenue Molière, 1050 Bruxelles

Charleroi

André LIBERT, 24A rue Hougaerde, 6142 Leernes ☎ 071/52.60.96

Huy-Waremme

Marc PHILIPPE, 23 avenue Alphonse Thomas, 4257 Corswarem

☎ 019/33.15.15

Liège

Luc BALAES, 12 rue Calas, 4100 Seraing

☎ 04/370.23.53

Province de Luxembourg

Christine Bergmann, 19A rue du Pouru, 6767 Dampicourt

☎ 063/57.85.82

Mons

Henri SERVAIS, 14 rue Saint-Amand, 7032 Spiennes ☎ 065/33.66.44

Namur-Dinant

Janine DEMOULIN, 11/5 avenue de Smet de Nayer, 5000 Namur

☎ 081/22.84.83

Soignies

Max HASSELIN, 9 avenue des Pâquerettes, 7090 Braine-le-Comte

☎ 067/55.54.12

Thuin

Thierry DERBAUDRENHIEU, 6 rue de la Garenne, 6536 Thuin

☎ 071/53.35.01

Tournai-Ath-Mouscron

Jean-Noël MARQUEBREUCQ, 36 rue Albert Asou 36, 7500 Tournai

☎ 0477/59.89.56

Verviers

José CRUTZE, 7 rue Marie Louise, 4910 Theux

☎ 087/53.11.64

Trait d'Union

Le bulletin des membres
et des militants du R.W.F.-R.B.F.

Belgique - België

P.P.

1420 Braine-l'Alleud 1

n° 6/68910

M. Philippe Lenaerts

48 avenue Jean Palfyn

1020 Bruxelles

RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE



Quel avenir pour les Wallons : sujets ou citoyens ?
grand débat public du R.W.F. à Tournai

jeudi 14 juin 2001 à 20 h
à la Maison de la Culture, Boulevard des Frères Rimbaut

- La fin de la solidarité fédérale
- Bruxelles, ville francophone et internationale avec la Wallonie et avec la France
- Et pourquoi pas la République ?
- Nouvelles des arrondissements
- Le R.W.F. et la onzième province

Trimestriel - Deuxième année -

n° 10 - Juin 2001

Bureau de dépôt : Braine-l'Alleud

Editeur responsable :

Paul-Henry GENDEBIEN

Jevigné 38 - 4990 Lierneux

<http://www.ifrance.com/rwf>

Courriel : rwf@ifrance.com

Saint-Polycarpe, la fin de la solidarité fédérale.

Editorial de Paul-Henry Gendebien, président du RWF-RBF.

Encagée dans le microcosme de ses contradictions et de ses impuissances, la classe politique continue de s'abandonner au plus misérable des spectacles. Surenchères flamandes à répétition et génuflexions francophones librement consenties se succèdent à un rythme soutenu dans le huis clos d'un Royaume en perdition.

La « Belgoloft story » est plus débilante que jamais. La dérive suicidaire du régime s'accompagne, hélas, d'un abaissement supplémentaire des Wallons et des Bruxellois. Car le prix exorbitant payé par ceux-ci pour un refinancement des **deux** Communautés ne se justifie **en rien**, sinon par la terreur inspirée à MM. Di Rupo et Michel par le chantage flamand.

La Communauté française, à vrai dire, ne percevra qu'une enveloppe financière simplement proportionnelle à la contribution de ses ressortissants aux recettes fiscales de l'Etat belge. En fait, il ne s'agit ici que d'une application du principe du juste retour, et non pas d'un cadeau flamand. Lorsque les Wallons et les Bruxellois recevront 40 FB (et ensuite 37), les Flamands quant à eux toucheront 60 ou 63 FB. Par conséquent rien, vraiment rien, ne permet d'expliquer ou d'excuser **les abandons politiques** concédés en échange d'un refinancement qui, dans un Etat-Nation digne de ce nom, eût été acquis par simple décision gouvernementale.

Les accords du Lambermont, en ce compris leur annexe bruxelloise, consacrent définitivement (pour le cas où l'on ne s'en est pas encore aperçu), la **fin de toute solidarité fédérale belge**. C'est l'échec majeur et cuisant du fédéralisme dit d'union, lequel n'était qu'un simulacre. Il n'en reste qu'un fédéralisme de consommation pour les Wallons et les Bruxellois et un fédéralisme de dissociation pour la Flandre. Une nouvelle brèche vient de s'ouvrir dans la digue de sable que le régime avait cru pouvoir ériger contre le nationalisme flamand et contre la dislocation de l'Etat. Comme l'écrivait Raphaële Rivais dans le journal *Le Monde* du 11 mai, « Saint-Polycarpe pourrait n'être qu'une nouvelle étape d'un processus conduisant inexorablement à la séparation de corps et de biens. »

Pour flatter la Flandre, M. Louis Michel vient de suggérer un débat sur l'amnistie ! On reste abasourdi par cette complaisance malsaine qui étonne de la part d'un donneur de leçons professionnel.

Au moment où l'écoeurement et le doute s'emparent de l'esprit public, une certitude apparaît : les événements justifient quotidiennement les analyses du R.W.F.-R.B.F. Il est clair que le R.W.F.-R.B.F. constitue désormais la véritable opposition démocratique au régime belge et que le réunionisme **est la meilleure solution** de rechange. Solution qui sera retenue et ratifiée par l'Histoire.

En refusant que la Wallonie et Bruxelles deviennent des protectorats à perpétuité, nous assumons notre mission : dire la vérité à la population, l'avertir des nuages qui s'amoncellent, et tracer la seule voie du salut : le choix de la France pour la Wallonie et pour Bruxelles.

Notre manifeste politique de 1999 vient de s'enrichir d'un chapitre nouveau, portant sur **le futur statut de Bruxelles** : pour nous, Bruxelles peut et doit rester une grande ville francophone et internationale, avec la Wallonie et avec la France. Nous publions aujourd'hui, dans ce bulletin, le texte intégral de ce document.

A Bruxelles et dans sa périphérie, le R.W.F.-R.B.F. organise une campagne d'affichage et de sensibilisation, et de réunions publiques. En Wallonie, nos Comités d'Arrondissements — dont les responsables se dévouent sans compter — développent leur organisation et leurs actions sur le terrain.

Je demande à **chacune et à chacun** de nos militants de se mobiliser en permanence, d'autant plus que l'échec probable du Gouvernement arc-en-ciel pourrait conduire à des élections anticipées dans le courant du premier semestre de 2002. Qu'on le sache, au prochain scrutin, le R.W.F.-R.B.F. sera présent, avec des listes complètes, dans les arrondissements de Wallonie et de Bruxelles.

BRUXELLES, VILLE FRANCOPHONE ET INTERNATIONALE AVEC LA WALLONIE ET LA FRANCE.

Complément au Manifeste fondateur du 27.11.1999. Ce document a été adopté par le Comité Directeur le 2.6.2001.

Le Rassemblement Wallonie-France – Rassemblement Bruxelles-France attache une importance primordiale à l'avenir de Bruxelles, grande ville-région largement construite par l'émigration wallonne, mais aussi par la volonté politique, l'épargne et les investissements wallons.

La Wallonie – et au-delà d'elle le monde francophone – a, de toute évidence, dans cette grande ville à vocation européenne et internationale, des intérêts moraux, culturels, politiques et économiques. Elle a, pour cette raison, la volonté, non seulement de conserver les liens particuliers et privilégiés qui l'unissent à Bruxelles, mais encore de les renforcer.

Le R.W.F. s'implante donc également à Bruxelles, où une section est créée : le Rassemblement Bruxelles-France (R.B.F.), qui se veut l'instrument et le noyau de la véritable résistance francophone bruxelloise d'aujourd'hui.

Bruxelles est plus que jamais menacée par les plans d'absorption progressive de la Flandre et par une américanisation culturelle sournoise. Aussi le R.B.F. invite-t-il les Bruxellois à accompagner les Wallons dans leur marche historique vers la France, qui représente le seul moyen sérieux et sûr de garantir son avenir de grande ville internationale, européenne et française, et ce dans le respect des droits culturels légitimes de ses habitants de langue néerlandaise.

L'expansionnisme et l'intolérance flamands avancent masqués à Bruxelles. Les opérations de séduction des autorités du Nord à l'égard des Bruxellois ne visent qu'à endormir leur vigilance afin d'y relativiser l'importance francophone. La Flandre n'a toujours pas renoncé à amoindrir le statut de Bruxelles : sa stratégie reste celle d'une cogestion bi-communautaire avec des institutions paritaires. Faire de Bruxelles une mosaïque de minorités, au mépris de la majorité francophone, n'a d'autre but que de servir cette ambition, aidée en cela par la progression de l'anglo-américain.

Or, en réalité, il n'y a pas de « minorité flamande » à Bruxelles en ce moment, mais seulement des ressortissants localement minoritaires d'une majorité qui domine l'Etat. La revendication d'une représentation forfaitaire aux niveaux régional et communal indique à satiété que cette « minorité »

peut se permettre de voir rétabli le vote plural et violé en sa faveur le principe démocratique « un homme – une voix », grâce à sa domination sur l'ensemble belge.

Dynamisée par la reprise en main des Fourons, la Flandre va concentrer ses efforts sur Bruxelles et sa périphérie. Elle y poursuivra son double but : d'une part l'homogénéisation linguistique de son territoire, par l'obtention de nouvelles compétences, et, d'autre part, la satellisation de Bruxelles en la séparant définitivement des communes de sa périphérie et en accentuant sa dépendance financière à l'égard de l'Etat fédéral qu'elle domine. Elle pourrait alors maintenir la Belgique sous une forme de plus en plus vidée de contenu tandis que, patiemment, elle résorberait l'abcès périphérique et accentuerait le déséquilibre institutionnel en sa faveur à Bruxelles, le tout sans aucun égard pour les Bruxellois, que l'on voudrait faire vivre dans une sorte d'entité subordonnée, cogérée pour le plus grand bénéfice de la Flandre qui y retrouverait une position qu'elle a perdue par la voie des urnes et la volonté du Peuple. A cet égard, une complicité objective existe entre certains confédéralistes flamands et régionalistes wallons, qui accepteraient de brader Bruxelles à la Flandre en échange de compensations financières.

Entre la Wallonie et Bruxelles, il ne peut plus être question de solidarité purement verbale, proclamée de manière rituelle. Elles sont liées par une convergence d'intérêts et une communauté de destin : on ne peut les séparer, ni aujourd'hui, ni demain.

Depuis juin 1999, la quasi-totalité de la classe politique francophone, en Wallonie comme à Bruxelles, habille ses capitulations du discours anesthésiant d'un « nouveau climat communautaire ». Mais cet apaisement orchestré tente de dissimuler une politique de marchandages et de satisfaction unilatérale de la Flandre qui, sous le couvert d'un ton plus modéré, engrange plus que jamais de nouveaux pouvoirs. La pacification communautaire est un conte de fée inventé par les partis officiels pour camoufler leurs concessions et affaiblir la résistance francophone. La Flandre reçoit ses compétences, les Francophones attendent leurs ressources nouvelles. Le déséquilibre s'aggrave, alors que les représentants politiques wallons et bruxellois sont, le dos au mur, engagés dans une tentative de sauvetage de l'instrument privilégié de la domination flamande, l'Etat fédéral, qu'ils ne peuvent maintenir qu'au prix de leur soumission. Cette posture n'est cependant pas éternelle car viendra un moment où la Flandre n'aura plus rien à tirer d'une fiction d'Etat belge. Alors, les nouveaux maîtres pourraient bien tolérer que les Bruxellois restent eux-mêmes à condition ... de devenir Flamands.

Les Francophones doivent prendre conscience de leurs intérêts. Tant que subsistera l'Etat belge, la paix communautaire ne sera pas possible. Ainsi, nous n'imputons rien de notre sort aux Flamands et ne voyons pas en eux un ennemi héréditaire. Notre discours n'est pas tourné contre la Flandre, mais contre sa stratégie de domination. Et parler de stratégie de domination n'est pas faire acte de racisme : le prétendre serait s'opposer à une lucidité vitale pour laisser se perpétuer une situation injuste ; ce serait, pour maintenir un Etat belge au prix d'un mensonge permanent, empêcher les Francophones d'exercer leur libre arbitre.

La solution pour Bruxelles ne réside pas dans un illusoire statut d'indépendance. Privée des possibilités de croissance et de revenus d'une ville classique, elle devrait tôt ou tard accepter les conditions de la Flandre pour son développement. Elle aggraverait de la sorte sa dépendance à moyen et long terme. De plus, Bruxelles ne pourra jamais se transformer en un paradis fiscal, réglementation européenne oblige.

L'hypothèse du district européen, variante de l'indépendantisme, repose sur une vision erronée de la nature (qui n'est pas fédérale) et des moyens juridiques des institutions européennes (qui n'ont pas le pouvoir d'administrer un territoire). Il n'est pas possible de transformer Bruxelles en district fédéral européen pour la seule raison que l'Union européenne n'est pas un Etat. Bruxelles est certes l'hôtesse de ses institutions, mais l'on peut parier que le conseil des ministres européen continuera à les distribuer entre les Etats membres, au gré des inévitables compromis intergouvernementaux.

Préserver les atouts et les qualités de Bruxelles

- Bruxelles doit rester une grande ville francophone;
- Bruxelles doit rester une grande ville internationale;
- Bruxelles doit conserver un maximum de fonctions et de sièges institutionnels et économiques.

Ces objectifs, Bruxelles ne les atteindra pas seule.

Rallier Bruxelles à la France avec l'appui de la Wallonie, c'est lui procurer les moyens d'être une ville comme les autres, sans statut discriminatoire, c'est l'inscrire dans un cadre institutionnel stable et sûr. C'est préserver ses libertés et assurer sa vocation de ville internationale. Ainsi, seule l'adhésion à la France pourra garantir le maintien à Bruxelles de la liberté culturelle puisque

les objectifs flamands ne peuvent se réaliser que par sa limitation et, à terme, son étouffement.

Aux citoyens issus de l'immigration, nous proposons un modèle d'intégration et de liberté radicalement différent. Jusqu'à présent, le discours prétendument tolérant de la Belgique à leur égard a repris la confuse et dangereuse terminologie du multiculturalisme qui étouffe la qualité de citoyen, égal en droit à tous, sous l'appartenance parcellaire à une communauté. Il crée des droits communautaires là où ne devraient exister que des droits individuels, notamment celui d'échapper à tout particularisme. Il vise à faire de Bruxelles une ville peuplée de groupes aux droits différents, faisant dériver le droit à la différence, que nous revendiquons, vers une différence des droits que nous combattons. L'union à la France est la meilleure protection contre ces dérives porteuses de conflits potentiels parce que son modèle, certes imparfait, a pour but de permettre à chacun de trouver sa place dans la nation, sans considération d'origine ou de couleur politique.

La périphérie avec Bruxelles

Les limites de la région bruxelloise ont été fixées arbitrairement, contre le vote d'une majorité de parlementaires francophones en 1962, ce qui a entraîné l'isolement des Francophones de la Périphérie et a fait de Bruxelles une ville enclavée, coupée de la Wallonie.

Le dogme flamand de l'homogénéité linguistique, de même que la transformation de simples limites administratives en frontières d'Etat, contraignent à poser le problème en termes de territoire. D'ores et déjà, la Communauté flamande empêche la Communauté française de s'adresser à ses ressortissants, faisant fi des droits fondamentaux à l'information, à l'expression et à la communication libres des idées : n'importe quel pays peut subventionner une activité culturelle en Flandre, sauf la Communauté française. Le gouvernement flamand n'applique pas les lois sur l'emploi des langues protégeant les habitants francophones des communes dites à facilités : la tutelle flamande tente d'imposer le dépérissement progressif des « facilités », inscrites dans la Constitution, par des tracasseries sans cesse renouvelées. Le passé et le présent préfigurent l'avenir : pourquoi la Flandre respecterait-elle demain des minorités que l'Etat fédéral ne peut l'empêcher aujourd'hui de léser ?

L'alternative est simple :

- ou l'intégration à la Région de Bruxelles des communes dont les habitants se prononceront majoritairement dans ce sens, solution qui préserve les droits de tous, quelle que soit leur langue;
- ou le grignotage des droits linguistiques et culturels jusqu'à leur extinction totale et la paralysie par la tutelle flamande de l'autorité communale démocratiquement élue, dans tous les domaines de l'action publique et au détriment des intérêts, de la tranquillité et de l'épanouissement des populations.

Il est donc temps, pour les Francophones de la périphérie bruxelloise et leurs élus, de renoncer aux promesses fallacieuses d'une légalité belge qui est de plus en plus impuissante à protéger leurs droits et dont la survie ne fait que retarder l'inéluctable en les affaiblissant dramatiquement.

L'heure du choix va sonner : soit s'unir à Bruxelles, ville internationale avec la France, soit se résigner à l'assimilation ou à l'exil.

Le sort des communes à facilités doit être réglé au moment de la fixation des nouvelles frontières d'Etat ; **pour le R.W.F.-R.B.F., une seule méthode démocratique : le référendum.**

Bruxelles et sa périphérie avec la Wallonie dans la République

L'intégration de Bruxelles à la France ne poserait pas de problèmes institutionnels majeurs. En fait, l'organisation actuelle des pouvoirs pourra être maintenue dans ses grandes lignes :

1. 19 à 25 communes (19 bruxelloises plus les communes "à facilités" qui auront choisi de rejoindre la région de Bruxelles), avec leurs compétences actuelles sauf la police, avec un Conseil municipal élu au suffrage universel et un Maire désigné par lui;
2. Le Conseil régional de Bruxelles, assemblée élue au suffrage universel qui désigne son Président en son sein, prenant des règlements sur proposition de ce dernier dans les matières de sa compétence (aménagement du territoire, politique économique, transports et mobilité, enseignement et culture etc.).

L'exécutif régional est dirigé par le Président du Conseil régional, qui choisit et nomme ses adjoints.

3. Les compétences réglementaires du Département sont exercées sur le territoire des 19 à 25 communes.

La tutelle est remplacée par un contrôle juridictionnel (cours et tribunaux administratifs) et les finances communales et régionales sont contrôlées par la Chambre régionale des comptes.

Les matières de police, d'action sociale et sanitaire, d'équipement, de politique forestière, de travail et d'emploi, sont des services de l'Etat au niveau local, dirigés par un Préfet.

La coopération entre la Région de Bruxelles et la Région Wallonie trouvera naturellement sa place dans les structures légales de la République.

Langue et culture à Bruxelles

Bruxelles sera une ville française, où la loi permettra à ceux qui le souhaitent d'utiliser le néerlandais dans leurs contacts avec l'administration et devant les tribunaux et de bénéficier d'un enseignement et d'une vie culturelle dans cette langue.

Ici non plus, nul besoin de modifier la Constitution française : le régime de l'Alsace-Moselle permet de garantir, entre autres spécificités, la pérennité du néerlandais à Bruxelles.

Un Traité international sera conclu entre la France, la Flandre et les Pays-Bas, pour assurer la protection des minorités française en Flandre et flamande à Bruxelles. Il devrait prévoir la création d'un grand Institut de coopération culturelle franco-néerlandaise à Bruxelles. Enfin, la France s'y engagera à contribuer à la défense du néerlandais dans les institutions européennes.

Les lois de la République permettent une adhésion sans insécurité de Bruxelles à la France, en lui apportant la stabilité politique nécessaire à son développement de ville française à vocation internationale.

Bruxelles, le 19 mai 2001

Point de vue

Et pourquoi pas la république ?

par le Docteur Eric Mertens, membre du Bureau du Comité d'arrondissement de Namur.

Le 10 décembre 1948, il y a un peu plus de cinquante ans, l'Organisation des Nations Unies adoptait et publiait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ce matin, en entendant les informations à la radio, il m'est venu l'envie de partager ces réflexions inspirées par la lecture de quelques-uns des articles de ce texte fondamental dans l'histoire de l'humanité

Article premier.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) »

Article 2.

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. (...) »

Article 21.

« 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

Cette déclaration était supposée définir un idéal que s'étaient donné les nations signataires. Je m'étonne dès lors de constater combien cet idéal est mis à mal dans ce pays. Et ceci constitutionnellement, avec les louanges de la presse écrite et des médias !

Ce 8 mai 2001, je n'ai en effet pas entendu une seule voix s'élever pour s'interroger sur le bien-fondé de la dévolution, dès avant sa naissance, d'une supériorité et de privilèges difficilement justifiables, à un citoyen qui aura pour seul mérite d'être l'enfant d'un prince et d'une princesse.

Loin de moi, bien sûr, l'idée de ternir le bonheur d'un couple qui se prépare à vivre ce qui constitue l'un des plus beaux moments de l'existence. Mais au nom de quelles valeurs peut-on défendre le droit, par naissance, à occuper les plus hautes fonctions d'un État ?

Pourquoi, en évoquant l'abrogation récente de la loi salique, qui permet enfin aux « héritiers de sexe féminin » d'occuper la fonction royale, aucun journaliste ne rompt-il la loi du silence face à cet autre vestige de la féodalité qu'est la distinction basée sur la naissance ?

Je m'interroge, et comme le Général de Gaulle s'exclama un jour « Le Comte de Paris... Et pourquoi pas la reine des gitans ? », j'ai envie de m'écrier : « Et pourquoi pas ma fille ? Pourquoi pas le fils de mon voisin ? Pourquoi pas un citoyen élu ?... Pourquoi pas la République ? »

Par ailleurs où se situent les conditions d'égalité, lorsque, dans la capitale de l'Europe, un candidat francophone doit, pour être élu, totaliser quatre fois plus de voix qu'un candidat néerlandophone ?

Et que dire, enfin, de la liberté de vote lorsque, non contente de pratiquer une épuration linguistique à visage découvert, une communauté numériquement plus importante exploite les armes de l'argent et de l'argutie juridico-administrative pour asseoir sa domination sur des citoyens dont le seul tort est de revendiquer leur identité culturelle.

Hier les Fourons, aujourd'hui Bruxelles...

Et demain ? Et après-demain ? Pendant combien de temps les Wallons et les Bruxellois se laisseront-ils mener alternativement par la carotte et par le bâton ? À quel prochain chantage cèderont encore ces prétendus gouvernants qui oublient leurs promesses et leurs engagements, à peines franchies les portes de leur ministère ?

Il y a plus de deux cents ans, à une époque où, comme l'écrivait Marguerite Yourcenar, les princes se partageaient les États comme les ivrognes s'arrachaient des plats à la taverne, nous avons rédigé notre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. En 1830, lorsque nous avons hissé le drapeau français à Bruxelles, ces « Princes » ont parachuté un Roi. Un Roi qui affirmera bientôt que « La Belgique n'a pas de nationalité et, vu le caractère de ses habitants, ne pourra jamais en avoir ». En 1945, lorsque le Congrès Wallon votait massivement en faveur de la réunion à la France, on nous a fait miroiter une régionalisation qui s'avère à présent être une colonisation. Et depuis, à notre idéal républicain, on oppose un « Plus un franc flamand pour la Wallonie ».

Pendant deux siècles, le jeu des influences politiques a tout fait pour étouffer notre identité. Mais l'heure est venue pour les citoyens francophones de ce pays de retrouver leur dignité. Aujourd'hui, de Liège à Tournai, de Bruxelles à Arlon, dans cette Europe vers laquelle convergent les regards du monde, nous devons revendiquer notre appartenance à la culture française.

Ne bradons plus notre dignité contre de l'argent. Ne laissons plus hypnotiser notre conscience par des contes de fées... Laissons les histoires de princes charmants et de belles au bois dormant à l'univers de l'enfance. Notre avenir sera ce que nous en ferons. Il nous appartient de nous réveiller enfin et de devenir adultes. D'aller au bout de notre identité en posant un véritable choix citoyen. Celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Vive la république. Vive la France.

N'attendez pas le 1^{er} juillet pour...

**renouveler votre cotisation
vous affilier au R.W.F.-R.B.F.**

Indiquez clairement vos nom et adresse, ainsi que la mention : **cotisation R.W.F 2001**. Dès réception de votre versement sur le numéro de compte de votre section ou, en espèces, **auprès de votre responsable d'arrondissement** (noms et coordonnées page de droite), vous recevrez la carte de membre.

Les nouveaux membres peuvent verser sur le compte du Secrétariat Général : 000-0700633-02 (virement en ennexe).

Le montant des cotisations est fixé comme suit :

Etudiant – chômeur – retraité : 300 francs

Membre ordinaire : 750 francs

Membre d'honneur : à partir de 1000 francs

Vous désirez en faire plus ? C'est pour vous que le RWF a créé le fonds de combat 000-0655686-63.

Adresse de contact 

Rassemblement Wallonie-France - BP 28 - 1050 Ixelles 1

Secrétariat Général :

Baudouin Dunesme, 197 avenue Molière, 1050 Bruxelles

<http://www.ifrance.com/rwf>

Courriel : rwf@ifrance.com



Le GERFA, syndicat indépendant de la Fonction publique, propose la quatrième partie de son pertinent dossier « Le RWF, un tabou brisé ».
Rens. 02/344.04.73, avenue du Pont de Luttre, 137, 1190 Bruxelles

LE R.W.F. -R.B.F. : UN PARTI QUI VIT ET QUI TRAVAILLE !

- **Christine BERGMANN** (Sud-Luxembourg) et **Guy PIERARD** (Soignies) ont été élus membres du Bureau Exécutif du R.W.F - R.B.F.
- L'arrondissement de **Thuin** a tenu une bonne réunion en présence du Président et du Secrétaire Général. On notait la présence du Docteur **Pierre FALISE**, de Chimay, ancien sénateur ADW. L'augmentation du nombre de membres dans la région de Binche permettra plus que probablement d'y créer une section locale d'ici à la fin de l'année.
- Le souper amical de l'arrondissement de **Charleroi** qui a eu lieu le 19 mai à Lodelinsart a été un succès : plus de soixante personnes étaient présentes, dans une ambiance festive hautement « tricolore ».
- Présidé par Luc Balaes, l'arrondissement de **Liège** vient de tenir deux réunions constructives, dont l'une en présence du président et du Secrétaire Général. Un nouveau Secrétaire d'arrondissement a été élu en la personne du dynamique **Jacques LEJEUNE**.
- Sous la houlette de **Joël GOFFIN**, le **Brabant Wallon** est toujours aussi actif. Une équipe de la section a prêté main forte à Bruxelles pour des collages d'affiches en périphérie et en ville.
- A **Bruxelles**, le meeting du 28 mai qui a lancé notre campagne de résistance, a connu un grand succès. Y ont pris la parole : **Marc WILMET**, professeur à l'ULB et président de l'arrondissement, **Baudouin DUNESME** et **Paul-Henry GENDEBIEN**. La conférence de presse du 22 mai a été suivie par une dizaine de journalistes qui l'ont bien répercutée (articles dans *Vers l'Avenir*, *Le Soir*, *La Libre* et le *Standaard*, passage à *Télé-Bruxelles*).
- A **Huy-Waremme**, l'arrondissement, présidé par **Marc PHILIPPE**, a organisé la distribution de 2.000 tracts dans le public au moment de l'arrivée de la course « la Flèche Wallonne », le 18 avril dernier.
- A **Tournai**, le **grand meeting** du 14 juin à 20 h à la **Maison de la Culture** (Boulevard des Frères Rimbaud) doit mobiliser tous les militants et sympathisants. On compte sur la présence de représentants d'autres arrondissements.

Quel avenir pour les Wallons : sujets ou citoyens ?

*grand débat public du R.W.F. à Tournai sous la présidence d'Olivier Dubray
avec la participation de Jean-Noël Marquebreucq
président de l'arrondissement Tournai-Ath-Mouscron
en présence de Paul-Henry Gendebien et de Baudouin Dunesme*

- **Verviers** a proposé une prise de position sur la 11^{ème} province germanophone. Ce document a fait l'objet d'un communiqué officiel du parti, diffusé largement dans la presse régionale (lire ci-dessous).

Non à la création d'une onzième province ou d'une quatrième région pour la Communauté germanophone ! » Telle est la position du Rassemblement Wallonie-France de l'arrondissement de Verviers, reprise par l'ensemble du parti. Dans un communiqué de presse, le R.W.F. tient à rappeler qu'il n'est pas dupe des manœuvres de la Volksunie visant à séparer les germanophones de la Région wallonne et d'encercler ainsi la Wallonie ». Et d'ajouter qu'il « s'oppose énergiquement à la création d'une onzième province ».

A ce sujet, le Rassemblement Wallonie France verviétois souhaite que les responsables politiques de la Communauté germanophone fassent le bon choix, libres de leur destin...

« Nous refusons également, poursuit le Rassemblement, que les communes francophones et wallonnes comme Malmedy, Waimes, Welkenraedt, Baelen ou d'autres soient intégrées à une nouvelle entité politique dans laquelle elles seraient linguistiquement, économiquement et culturellement minoritaires. »

Le R.W.F., fidèle à ses opinions, conclut enfin: « *La Communauté germanophone, dans la diversité et le respect des minorités, sera, avec la Wallonie, plus forte avec la France, au même titre que l'Alsace.* »

Bien entendu, le parti réunioniste ne veut rien imposer. En toute démocratie, il propose un futur référendum dans les communes germanophones (comme à Fourons et en périphérie bruxelloise) pour que les populations choisissent elles-mêmes leur avenir.